

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2023-87**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Martine MORELLON

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 8

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

Démissionnaire après convocation et avant conseil : 1

### PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Martine MORELLON, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

### ABSENTS REPRESENTES :

Agnès BERAL donne pouvoir à Serge BERARD,  
Marie DECHESNE donne pouvoir à Pierre FREYSSINET,  
Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Catherine STARON,  
Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN,  
Ernest FRANCO donne pouvoir à Pascale MILLOT,  
Martial GILLE donne pouvoir à Jean-Marc BUGNET,  
Corinne JEANJEAN donne pouvoir à Jean-Louis GERGAUD,  
Céline ROTHEA donne pouvoir à Guillaume LEVEQUE

### ABSENTS :

Daniel SERANT,  
Christiane CONSTANT

Démissionnaire après convocation et avant conseil : Anaïs VIDAL

*Publiée le 02 octobre 2023*

**Objet : Charte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité**

Vu le rapport par lequel Jean-Louis GERGAUD expose ce qui suit :

Les infrastructures de mobilité jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale de notre pays. Elles l'ont particulièrement montré, pendant la crise du Covid-19, dans la continuité des services à la population, et le maintien des échanges et de l'activité économique, notamment dans l'organisation des chaînes logistiques. Maintenir un bon niveau de service pour les transports et déplacements est donc un enjeu crucial. Cependant, si les infrastructures sont bonnes en elles-mêmes, encore faut-il que leur aménagement et leur gestion respectent les impératifs de développement durable.

En 2009, les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé une Convention d'Engagement Volontaire, déclinée dans 57 départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Dix ans après, au regard des résultats positifs obtenus, les nouveaux enjeux auxquels notre société doit faire face appellent à un nouvel engagement collectif.

En effet, la prise en compte des transitions (climatiques, écologiques, numériques) que vit notre société réinterroge les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures, sur le besoin d'une plus grande et d'une meilleure participation de la société civile.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble dans la concrétisation d'un nouvel engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires.

Cette charte d'engagement à l'horizon 2030, doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et d'apporter des réponses, concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société.

Elle vient également confirmer la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs à collaborer durablement ensemble, dans le cadre d'un travail collectif et partenarial.

La Fédération Régionale des Travaux Publics d'Auvergne-Rhône-Alpes (FRTP AURA) représentent environ 1375 sièges d'entreprises et 40 000 emplois dans la région, spécialisées dans les travaux routiers, le terrassement, les travaux d'installation de réseaux électriques ou de canalisations, ainsi que le génie civil. Le chiffre d'affaires régional du secteur s'élève à 6 milliards d'euros en 2019, soit 14% du CA national, ce qui le positionne en seconde place au niveau national. La majorité des entreprises ont entre 15 et 50 salariés, même si plusieurs ETI ou grands groupes sont présents sur le territoire.

Route de France est un syndicat de spécialité adhérent à la FRTP AURA qui s'occupe de l'activité routière, ce qui correspond à 30% de l'activité des TP dans la région. Il compte 197 entreprises adhérentes en AURA et représente 7857 salariés (emplois directs).

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Centre-Est (Cerema Centre-Est) est une des 10 directions territoriales du Cerema. Partenaire reconnu pour son expertise et son potentiel d'innovation et de recherche, elle accompagne les acteurs du territoire pour la réalisation de leurs projets dans les 6 domaines d'action du Cerema. Elle mène des activités d'expertise scientifique et technique allant de la recherche appliquée à des études d'assistance à maîtrise d'ouvrages, en passant par la réalisation de mesures et de contrôle, la participation à l'élaboration de productions méthodologiques ou d'évaluations, la diffusion des connaissances et la mise au point de prototypes d'outils de mesures.

À cet égard, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre, d'une part en application du principe « agir local » mais également en tant que principaux gestionnaires de réseau routier.

Ces principes sont inscrits dans le présent pacte d'engagement spécifique aux territoires du Département du Rhône : la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, la communauté de de communes des Vallons du Lyonnais, La Communauté de Communes Saône Beaujolais, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, Vienne Condrieu agglomération, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, la Communauté de communes du Pays de l'Ozon, (la Communauté de Communes du Pays Mornantais) et le Département du Rhône accompagnés par le CEREMA CENTRE EST, la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Auvergne-Rhône-Alpes et Route de France veulent s'engager dans cette démarche. Ainsi, les signataires de la présente charte confirment leur soutien aux principes énoncés dans le pacte d'engagement national des acteurs des infrastructures de mobilité.

Il est soumis à l'assemblée délibérante une charte d'engagement ayant pour objet de déterminer les caractéristiques de l'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité dans le Rhône et de son périmètre élargi.

Les caractéristiques de la charte sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE les termes de la charte d'engagement annexée au présent rapport ;**

**AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer ladite charte et à donner toutes fins utiles dans ce dossier ;**

Extrait certifié conforme,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)*